

## DELIBERATION CA035-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 18 avril 2018.

**Objet de la d lib ration** Proc s-verbal du CA du 06 juillet 2017

**Le conseil d'administration r uni le 26 avril 2018 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Le proc s-verbal du Conseil d'Administration du 06 juillet 2017 est approuv .  
Cette d cision est adopt e   la majorit  avec 24 pour, 1 contre et 4 abstentions.

Fait   Angers, le 27 avril 2018

Pour le pr sident et par d l gation,  
*Le directeur g n ral des services*  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **04 mai 2018**

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration

### du 6 juillet 2017

Adopté par le Conseil d'administration du  
26 avril 2018

Procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2017

Le Conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 6 juillet 2017 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Absente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à François HINDRE
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente à partir de 15h50
TAILLEFAIT Antony	Absent
BERNARD Catherine	Présente
BIOITEAU Emmanuel	Présent
BONNIN Marie	Absente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
NIGET David	Excusé
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Excusé
QUINCHARD Sophie	Excusée, donne procuration à Patrick HAMARD
SEGRÉTAIN Claudie	Excusée, donne procuration à Eric DELABAERE
VEYER Philippe	Excusé, donne procuration à Corinne LEFRANCOIS
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Excusée, donne procuration à Inès AMAT
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Absent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
DUCHÈNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	BOUQSIM Mehdi présent
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	BRILLAND Lisa présente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Excusée, donne procuration à Françoise GROLLEAU
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée donne procuration à Catherine BERNARD
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
SEEGERS Henri	Absente
BILLIARD Matthieu	Présent
LELARGE Antoine	Absent
JUSTEAU Foulques	Excusé, donne procuration à Christian ROBLÉDO
ROCHE Pascale	Présente

**Membres à titre consultatif :**

HUISMAN Olivier, directeur général des services, Université d'Angers

DURAND Christelle, chef de division de l'Enseignement supérieur, Rectorat de Nantes

**Membres présents invités par le Président :**

LE GALL Didier, vice-président du Conseil d'administration	DANIEL Christophe, doyen UFR DEG	ESTEVE Laurence, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles
SIMONEAU Philippe, vice-président Recherche	LERICHE Philippe, directeur de l'UFR Sciences	JOLY Frédéric, directeur des ressources humaines
MALLET Sabine, vice-présidente formation et vie universitaire	BOUVIER Lydie, directrice de l'IUT	
HOCQUET Anne-Sophie, vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale		
CUSTAUD Marc-Antoine		

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. INFORMATIONS.....	5
1.1. PIA 3 : Ecoles universitaires de recherche (EUR) .....	5
1.2. Avis du CNESER sur l'architecture de l'offre de formation .....	5
1.3. APB .....	5
1.4. Droits d'inscription .....	5
2. PROCES-VERBAUX DES CA .....	6
2.1. Approbation du procès-verbal du CA du 11 mai 2017.....	6
2.2. Approbation du procès-verbal du CA du 1 <sup>er</sup> juin 2017 .....	6
3. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES.....	6
3.1. Modification de la composition du bureau (comité de direction) de l'Université d'Angers : élection de Marc-Antoine CUSTAUD en tant que vice-président à la valorisation .....	6
4. POLITIQUE D'ETABLISSEMENT.....	6
4.1. Contrat d'établissement : volet spécifique.....	6
5. PROSPECTIVE ET MOYENS.....	7
5.1. Convention de financement pour la restructuration des bâtiments A, B de l'IUT d'Angers .....	7
6. RESSOURCES HUMAINES .....	7
6.1. Rythmes : continuité de service.....	7
6.2. Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) .....	8
7. RECHERCHE.....	9
7.1. Principe de versement de la prime au brevet et de la prime d'intéressement .....	9
7.2. Demandes de financement FEDER pour les projets PACING, CISPEO Immob, RFI LUMOMAT, Animalerie IRIS 2 / SCAHU. ....	9
8. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE .....	9
8.1. Conventions .....	9
8.2. DU Sciences criminelles .....	9
8.3. DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique .....	9
9. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT .....	10
ANNEXES .....	11

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 26 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 17 membres présents, 9 procurations). 12 membres invités sont présents.

## 1. Informations

### 1.1. PIA 3 : Ecoles universitaires de recherche (EUR)

M. SIMONEAU présente les EUR (diaporama en annexe).

M. ROBLÉDO remercie et félicite les collègues qui se sont mobilisés sur ces projets ; 3 dossiers ont été déposés dans la rubrique EUR et 1 dans Nouveaux Coursus Universitaires NCU (projet Thélème) ; ce dernier fait partie des 25 dossiers traitant les 3 axes de l'appel à projet (diversification des parcours en 1<sup>er</sup> cycle, développement des usages du numérique et formation tout au long de la vie). Quelle que soit la réponse, le travail réalisé en profondeur ne sera pas perdu car il fait écho à la politique générale de l'établissement.

M. ROBLÉDO constate que, sur les projets Lumonat et Végétal, compte tenu de la forte visibilité, de la formation, notamment au niveau master, nous avons plus de mal à garder les étudiants souhaitant poursuivre en doctorat qu'auparavant ; donc le travail fait par le biais de l'EUR participe de la fidélisation de nos bons étudiants.

M. DELABAERE demande si, sur le projet Végétal, l'INRA est partenaire.

M. SIMONEAU répond que l'INRA est sur ce projet co-porteur, position beaucoup plus rare.

M. ROBLÉDO précise que, sur le projet Tourisme, le CNRS a été sollicité

### 1.2. Avis du CNESER sur l'architecture de l'offre de formation

M. ROBLÉDO informe les membres que le CNESER s'est tenu le 27 juin 2017 et qu'il a donné un avis négatif sur l'offre de formation proposée par l'Université d'Angers (9 pour, 11 contre et des abstentions). Ce n'est pas la qualité des formations qui est remise en cause mais les conventions de partenariat avec des établissements privés, notamment avec les Facultés Libres de l'Ouest. Cette nouvelle n'est pas plaisante néanmoins elle ne remet pas en cause le processus d'accréditation. D'ailleurs, la DGESIP a confirmé que les arrêtés d'accréditation étaient faits et que nous allons les recevoir sous peu.

Mme MALLET indique qu'au CNESER, Pascal OLIVARD a présenté les projets d'écoles doctorales de l'UBL. Elles ont toutes été validées. Ensuite chaque université ou établissement a présenté son offre de formations, c'est à cette occasion qu'ont été évoquées nos relations avec les organismes privés.

### 1.3. APB

Mme MALLET indique que nous sommes à la deuxième phase d'APB, une procédure complémentaire à destination des lycéens n'ayant pas de réponse mais souhaitant s'inscrire à l'université, s'est ouverte en même temps. Elle précise qu'au vu des chiffres dont elle dispose, nous aurons 3 700 étudiants admis. Nous attendons la troisième phase pour avoir les chiffres définitifs.

Mme MALLET précise que la procédure complémentaire n'a été ouverte que dans les filières au sein desquelles il n'y avait plus d'étudiants en attente.

Mme MALLET indique également que les étudiants ayant reçu un « oui définitif » viendront à l'Université d'Angers uniquement s'ils n'ont pas demandé de formations hors APB. Pour préparer la troisième phase d'admission, les capacités d'accueil seront peut-être revues à la hausse.

### 1.4. Droits d'inscription

Mme MALLET informe les membres que les droits d'inscriptions ministériels restent inchangés pour la rentrée prochaine. Le montant de la sécurité sociale étudiante s'élèvera quant à lui à 217 euros, soit une hausse de 3 euros.

## **2. Procès-verbaux des CA**

### **2.1. Approbation du procès-verbal du CA du 11 mai 2017**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mai 2017 est approuvé. Cette décision est prise à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **2.2. Approbation du procès-verbal du CA du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2017 est approuvé. Cette décision est prise à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### **3.1. Modification de la composition du bureau (comité de direction) de l'Université d'Angers : élection de Marc-Antoine CUSTAUD en tant que vice-président à la valorisation**

M. ROBLÉDO propose Marc-Antoine CUSTAUD pour remplacer Paul CALES en tant que vice-président de la valorisation. Sa mission portera sur la valorisation des compétences de l'Université d'Angers au sens large.

M. CUSTAUD se présente : il est Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PU-PH) en physiologie à l'UFR Santé. Il s'occupe actuellement plus spécifiquement du centre de recherche clinique du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers. Il a également en charge un parcours de Master en Biologie-Santé. Il remercie M. ROBLÉDO de lui offrir cette opportunité.

M. DELABAERE félicite M. CUSTAUD. Puis, il constate qu'un point clé de la valorisation est la coordination entre valorisation de la recherche et celle de la formation continue et les compétences.

M. ROBLÉDO indique que le positionnement du VP en charge de la valorisation est désormais rattaché au Président de l'Université d'Angers puisqu'il ne s'agit plus uniquement de la valorisation de la recherche.

La modification de la composition du comité de direction est approuvée. Cette décision est prise à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **4. Politique d'établissement**

### **4.1. Contrat d'établissement : volet spécifique**

M. ROBLÉDO indique qu'il était prévu de se prononcer sur le volet spécifique du contrat de site de l'Université Bretagne Loire (UBL) et sur le volet spécifique de l'établissement. Or, le projet du contrat de site de l'UBL est susceptible d'évoluer. En effet, six établissements Rennais ont décidé de réfléchir à une autre structuration du site rennais, suite à leur échec de projet d'i-site. Au vu de la loi en vigueur actuellement, cette structuration n'est pas compatible avec l'UBL. De ce fait, les établissements rennais sont entrés dans un processus de sortie de la Communauté Universités Etablissements (COMUE). Le contrat de site tel qu'il était prévu ne peut plus être voté en l'état. La situation est complexe et sera expertisée lors du prochain conseil d'administration de l'UBL en octobre prochain.

M. ROBLÉDO fait part de son inquiétude sur le devenir des écoles doctorales de l'UBL. Il précise qu'une rencontre avec le chef de cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) aura lieu en juillet pour envisager la suite du processus puisque si ces établissements quittent l'UBL, celle-ci est vouée à disparaître, à plus ou moins grande échéance. De plus, M. ROBLÉDO indique que la loi obligeant les universités à se regrouper, le rapprochement avec Le Mans Université est toujours d'actualité.

M. ROBLÉDO présente les indicateurs et cibles de performance (cf. diaporama de séance en annexe). Il précise qu'il n'y a pas de cible du Ministère quand il s'agit d'indicateurs spécifiques, par contre, pour les indicateurs communs (taux de réussite par exemple) il y a des directives nationales.

## 5. Prospective et moyens

### 5.1. Convention de financement pour la restructuration des bâtiments A, B de l'IUT d'Angers

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il indique qu'il manquait 170 000 euros pour terminer les travaux de réhabilitation du bâtiment. Cette somme va être prise sur les fonds propres de l'Université d'Angers, ce qui fait l'objet de la convention présentée.

La convention de financement pour la restructuration des bâtiments A, B de l'IUT d'Angers est approuvée.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 27 voix pour.

## 6. Ressources humaines

### 6.1. Rythmes : continuité de service

Mme HOCQUET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe) et fixe l'objectif d'adoption d'une décision relative à la continuité de service.

La continuité de service s'applique à tous les services publics et l'université d'Angers se devait de définir un cadre de mise en œuvre de cette obligation. Elle s'appuie sur un état des lieux mené dans le cadre des synthèses auprès de toutes les composantes, unités de recherche, services communs et centraux.

Mme HOCQUET présente les quatre principes issus des différentes concertations avec les représentants des personnels, groupes de travail ou comité technique. Il est le résultat de la recherche d'une adéquation entre vie professionnelle et la vie privée.

Principe n°1 : Continuité annuelle

- Les calendriers administratifs annuels adoptés par les instances qui fixent les dates d'ouverture et de fermeture de l'administration constituent le cadre général dans lequel s'inscrivent les calendriers pédagogiques adoptés en CFVU.
- La possibilité d'une semaine de cours supplémentaire sur le second semestre de l'année universitaire (interruption des cours pendant les vacances scolaires de printemps réduite à une semaine au lieu de deux à compter de l'année universitaire 2017-2018).

Principe n°2 : Continuité hebdomadaire

- Du lundi au samedi matin
- Regroupement sur deux sites le samedi matin : UFR DEG (tous les samedis quand la composante est ouverte) et UFR LLSH (uniquement les samedis où sont organisées des sessions de TOEFL).

Principe n°3 : Continuité journalière

- 7h30-20h du lundi au vendredi
- 7h30-13h le samedi matin
- Séquençage des cours harmonisé par tranche d'1h20.

Principe n°4 : Expérimentation et généralisation

- Expérimentation dès la rentrée 2017 pour les composantes qui le souhaitent.
- Généralisation à la rentrée universitaire 2018-2019

Mme HOCQUET précise que des groupes de travail avec les étudiants seront également mis en place début 2018.

Mme HOCQUET revient sur le vote du Comité Technique (CT) exprime non pas une opposition à la proposition de cadrage mais une vigilance sur son impact sur les personnels.

Mme REY demande comment est envisagée la continuité de service pour les composantes ayant des sites



délocalisés.

Mme HOCQUET répond que la continuité s'applique à l'ensemble des unités de travail de l'université.

Mme REY indique que la continuité de service hebdomadaire risque d'être difficile à mettre en place à Cholet du fait des contraintes fortes existant actuellement (elle ne souhaite pas en faire part pendant ce Conseil d'administration mais est prête à en discuter par la suite). Elle explique que sur Cholet et Saumur les personnels ne sont pas rattachés à l'université mais aux villes ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de telles mesures.

Mme HOCQUET répond que le Directeur Général des Services (DGS) souhaite que dans ces cas-là, les conventions avec les collectivités seront revues.

M. DELABAERE s'interroge sur les cours le samedi matin. Il demande si une organisation va être proposée entre les composantes ouvertes ce jour - Faculté de Droit, Economie, Gestion (DEG) et Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) – et les autres afin de pouvoir utiliser les locaux ouverts le samedi matin.

M. HAMARD précise que l'ouverture le samedi matin correspond à des plages horaires pour passer le TOEFL. Il revient également sur le vote au Comité Technique (CT) et par conséquent sur les inquiétudes exprimées par ses collègues : il s'agissait essentiellement de questionnements concernant l'impact de cette instruction sur la continuité de service sur le rythme de travail des personnels administratifs et sur son expérimentation à moyens constants dans les autres composantes.

Mme LEFRANCOIS demande à ce que dans la délibération soit indiquée que l'ouverture de la Faculté LLSH le samedi matin sera effective uniquement les jours où des cours de préparation au TOEFL sont programmés.

M. ROBLÉDO apporte des précisions : quand il est indiqué ouverture de 7h30 à 20h, il ne s'agit pas d'une obligation pour les personnels d'être présents sur la totalité de cette amplitude. Il s'agit d'arrêter l'activité des composantes à 20h, ce qui à son sens est une protection. En effet, la problématique de départ était l'activité tardive de certaines composantes (jusqu'à 22h) alors que les bâtiments devaient fermer à 18h. Partant de ce constat, il est apparu souhaitable d'établir un cadre général, applicable à l'ensemble des sites de l'université, et de prévoir les dispositifs dérogatoires afin d'éviter les réponses au cas par cas. Ce cadrage était nécessaire et son adoption sera bénéfique pour l'ensemble des agents.

M. ROBLÉDO rappelle que le nombre de composantes ouvertes le samedi matin diminue avec ce cadrage (uniquement deux), ce qui simplifie l'organisation du travail des agents concernés.

Mme BOUCHERON demande si une attention a été portée sur la formation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) puisque elle propose des cours en journée mais également le soir.

Mme HOCQUET répond que l'ensemble des composantes a été interrogé et que des matrices sur l'occupation des locaux ont été renseignées.

Mme HOCQUET précise que tous les personnels d'accueil vont être conviés à la rentrée 2017 à un groupe de travail afin d'organiser dans les meilleures conditions leur mission et prendre en compte leurs sujétions dans un cadre qui devra être adapté.

La proposition concernant la continuité de service est approuvée.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 20 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

## 6.2. Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL)

M. JOLY, Directeur des Ressources Humaines (DRH) présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) est approuvé.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **7. Recherche**

### 7.1. Principe de versement de la prime au brevet et de la prime d'intéressement

M. SIMONEAU présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il explique que le versement de la prime au brevet, d'après les simulations, représente une somme relativement modeste.

Le principe de versement de la prime au brevet est approuvé.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 22 voix pour.

Le principe de versement de la prime d'intéressement (après déduction des frais de propriété intellectuelle) est approuvé.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 21 voix pour.

### 7.2. Demandes de financement FEDER pour les projets PACING, CISPEO Immob, RFI LUMOMAT, Animalerie IRIS 2 / SCAHU.

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les demandes de financement FEDER pour les projets PACING, CISPEO Immob, RFI LUMOMAT, Animalerie IRIS 2 / SCAHU sont approuvées.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 21 voix pour.

## **8. Enseignement et vie étudiante**

Mme MALLET présente tous les points relatifs à l'enseignement et la vie étudiante.

### 8.1. Conventions

Mme MALLET explique le vote de la CFVU : des conventions transmises tardivement n'ont pas pu être étudiées par le Bureau CFVU, par conséquent, lors de la CFVU, les votes ont été faits sous réserve de modifications. Les conventions présentées aux administrateurs en tiennent compte.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 21 voix pour.

### 8.2. DU Sciences criminelles

M. DANIEL présente ce Diplôme Universitaire (cf. diaporama de séance en annexe).

M. ROBLÉDO demande la démarche qui sera suivie s'il n'y a pas 24 étudiants.

M. DANIEL répond que la formation sera tout de même ouverte en formation initiale, si les enseignements à distance sont prêts, pour cela, un travail en concertation avec le Lab'UA est en cours. Il précise qu'en complément des enseignements à distance, des périodes de regroupement seront proposées.

Mme MALLET précise que ce DU n'est pas un prérequis pour une admission en master.

La création du Diplôme Universitaire (DU) Sciences criminelles est approuvée.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 21 voix pour.

### 8.3. DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique

La création du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) de Tabacologie et aide au sevrage tabagique est approuvée.

Cette décision est prise à l'unanimité avec 21 voix pour.

**9. Décisions prises par délégation du CA au président**

M. ROBLÉDO informe les membres du CA des décisions prises par délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*



**Le Directeur général des services,**  
*Olivier HUISMAN*



**Le Vice-président  
du Conseil d'administration**  
*Didier LE GALL*



**ANNEXES**

- Diaporama de la séance du 6 juillet 2017

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Jeudi 6 juillet 2017

### Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbaux des CA
3. Affaires générales et statutaires
4. Politique d'établissement
5. Prospective et moyens
6. Ressources humaines
7. Recherche
8. Enseignement et vie étudiante
9. Décisions prises par délégation du CA au président
10. Questions diverses

# 1. Information

1.1 PIA 3 : Ecoles universitaires de recherche (EUR)

1.2 Avis CNESER sur l'architecture de l'offre de formation

1.3 APB

1.4 Admission en master 1

1.4 Droits d'inscription

# PIA 3

## Réponses de l'Université d'Angers

Ecoles  
universitaires de  
recherche

- **Date de dépôt :**
  - **26 juin 2017**
- **300 millions de dotation décennale**
- **Une centaine d'EUR retenues**

## ***Objectif:***

**Financer des projets ambitieux valorisant les compétences propres de sites et rassemblant sur les thématiques concernées les laboratoires, les masters et les doctorats.**



# Trois projets d'EUR pour l'UA

- **Nouvelle génération Horticulture et Semence**
- **Tourisme de demain**
- **Lumomat**

# "Next Generation Hort and Seed Science"

- **Partenaires:**
  - ESA, ACO, INRA, UA, UN
- **Cœur thématique:**
  - végétal spécialisé et semences sans extension à d'autres volets du secteur (alimentation, élevage) afin de préserver la visibilité et le caractère différenciant
- **Ouverture disciplinaire à partir de ce cœur:**
  - numérique, santé, environnement, éco(tourisme), histoire

# Les fondamentaux

- Un programme master de 2 ans avec un choix de 4 parcours en adéquation avec le programme de recherche du consortium,
- Parcours conçus de manière à accroître la sensibilisation des étudiants à la culture d'entreprise,
- à la formation par la recherche ,
- et à leur apporter un socle de compétences scientifiques et technologiques sur l'ensemble des disciplines de la biologie végétale
- ainsi que des compétences interdisciplinaires clés pour l'insertion dans les entreprises

- **Un programme d'excellence: programme d'accélération personnalisé de formation à et par la recherche ciblant les meilleurs étudiants nationaux et internationaux.**
- **15 étudiants sélectionnés bénéficieront d'un programme et d'un accompagnement spécifiques avec une formation par la recherche mobilisant les scientifiques et les équipements de pointe du consortium ainsi que les entreprises partenaires du consortium avec une mobilité à l'international obligatoire**

# EUR Tourism For Tomorrow

Quatre défis majeurs se posent aujourd'hui au champ du tourisme:

- L'accès croissant au tourisme de masse par des sociétés des pays dits « émergents »
- La diversification des pratiques touristiques
- L'infusion de nouveaux champs: culture, arts et patrimoine
- Valeurs sociétales comme le développement durable

**Face à ces enjeux on constate :**

- **Un lien encore insuffisant entre la première destination touristique mondiale et la recherche et la formation**
- **Une recherche dominée par les anglo-saxons**

**De ce fait l'ambition est de**

- **créer en France un centre de recherche et de formation transdisciplinaire : géographie, sciences économiques, sciences de gestion, sociologie mais aussi psychologie, santé, numérique...**



- **Adopter une démarche de recherche pluri-disciplinaire et tournée vers l'international**
- **Approfondir les préoccupations des milieux professionnels**
- **Proposer une formation pour d'excellents étudiants avec trois options de parcours (50 en M1 et M2 puis 100), des bourses d'excellence et de mobilité**

- **UFR ESTHUA**
- **GRANEM**
- **UMR CNRS ESO**
- **GIS Tourisme Grand Ouest**
- **Fédération de recherche TEPP**
- **CNRS?**



- Une filière émergente à très fort potentiel : « l'électronique organique »
- alternative au silicium, basée sur des matériaux moléculaires (contenant du carbone);
- matériaux plus fonctionnels (flexibilité, légèreté, ..) et plus respectueux de l'environnement (moins énergivores)
- Filière en plein expansion (OLED, photovoltaïque...)

- **Conjonction unique en France, de compétences recherche complémentaires, dans un domaine discriminant (niche) et à fort potentiel (électr. orga).**
- **Partenaires:**

**CNRS**

**4 UMR des 3 Univ. ligériennes**

**MOLTECH-Anjou**

**CEISAM et IMN, Nantes**

**IMMM Le Mans**

- **Master de chimie unique en France dédié à une filière industrielle en émergence (préparation à nouveaux métiers)**
- **Capitaliser sur la reconnaissance recherche pour un Master à visibilité internationale, sur une thématique de niche à fort potentiel**
- **Conforter la visibilité recherche au niveau international (bourses d'excellence, mobilités, réseaux..)**
- **Contribuer au développement de cette filière émergente avec les acteurs socio-économique**

- **Forte valence « internationale »** (enseignement en anglais, mobilité internationale, un réseau constitué de partenaires étrangers reconnus...)
- **Ouverture du Master Lumomat à l'alternance (apprentissage) et à l'Enseignement à distance ...**
- **Forte valence « Innovation » sur une filière émergente (partenariat d'entreprises pour enseignement, apprentissage, contrats recherche, ouverture plateforme technique...)**

- **EUR : 195 projets déposés** dont 124 dans le cadre d'une idex ou d'une isite. **La dotation décennale prévue s'élève à 300 M€ sur 10 ans.**
- **NCU : 66 projets déposés.** 52 projets portent sur la diversification des parcours en 1<sup>er</sup> cycle, 46 sur le développement des usagers du numérique et 41 sur la Formation tout au long de la vie qui sont les 3 axes de l'appel à projets. 25 projets traitent les 3 axes, 23 deux axes et 18 un seul axe.

En moyenne, ces projets rassemblent 6 partenaires.

Le montant des aides demandées s'élève à 716 M€ pour un cout total de 3Mds €. La sélection aura lieu le 17 octobre.

**La dotation décennale prévue s'élève à 250 M€ sur 10 ans.**

# 2. Procès-verbaux des CA

## POUR VOTE

2.1 Procès-verbal du 11 mai 2017

2.2 Procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017

# 3. Affaires générales et statutaires

## POUR VOTE

- **Modification de la composition du bureau (comité de direction) de l'université :**

**Le Président propose au vote du conseil d'administration :**

**Marc-Antoine CUSTAUD, vice-président à la valorisation**

# 4. Politique d'établissement

## POUR INFORMATION

### 4.1 Contrat d'établissement volet spécifique



# VOLET SPÉCIFIQUE UNIVERSITÉ D'ANGERS 2017-2021

## Trajectoire 2017-2021 Orientations et engagements

### I. AFFIRMER LA PLACE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

**Faire de l'UA un acteur incontournable du territoire angevin...**

- a) Amplifier les mutualisations avec les partenaires de l'ESR angevin, établissements et les collectivités locales
- b) Développer des liens forts entre l'Université d'Angers et les milieux économiques territoriaux

**...et de l'ESR régional et interrégional**

- a) Marquer la place de l'Université d'Angers dans la ComUE UBL
- b) Porter une réflexion avec l'Université du Mans sur la question d'un rapprochement institutionnel entre les deux établissements

**Soutenir une stratégie de recherche – formation à l'international**

## II. FAIRE DE L'INNOVATION UNE RÉPONSE AUX DÉFIS DE DEMAIN

### **Modifier la structure pour favoriser l'innovation**

- a) Adopter une nouvelle organisation qui permette la mise en œuvre de la dynamique d'interdisciplinarité entre recherche, formation et valorisation**
- b) Finaliser la structuration de la recherche afin de l'adapter aux champs thématiques d'excellence actuels de l'université d'Angers**
- c) Étendre le développement de la valorisation de la recherche et des compétences**

### **Mettre l'innovation au service de l'accueil et de la réussite étudiante**

- a) Continuer à soutenir l'innovation pédagogique pour pérenniser une réussite étudiante avérée**
- b) Favoriser l'accueil des publics spécifiques à l'Université d'Angers**
- c) Dynamiser la vie de campus en favorisant les initiatives collectives**

### III. INSCRIRE L'UNIVERSITE D'ANGERS DANS UNE DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE

#### **Piloter l'offre de formation**

- a) Garantir la soutenabilité de l'offre de formation**
- b) Élargir le domaine de compétence du Comité d'orientation stratégique externe au domaine de la formation, afin de déterminer des mesures favorisant le lien formation – recherche, et l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'économie**

#### **Moderniser et déployer des outils de pilotage**

- a) Mettre en place d'un schéma directeur des ressources humaines, permettant de développer une stratégie pluriannuelle, fondée sur les compétences des personnels**
- b) Élaborer d'un schéma directeur du numérique / La transformation numérique au service de l'innovation**
- c) Achever la mise en œuvre du schéma directeur de l'immobilier validé en 2015, tout en s'engageant dans une politique environnementale ambitieuse**

#### **Faire de l'université d'Angers une université responsable et solidaire**

- a) Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des personnels**
- b) Valoriser les femmes notamment par le biais de la mission égalité**

# INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

FORMATION ET DE RECHERCHE	CIBLE 2021	Résultats contrat précédent (2012-2016)
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	65%	61,6%
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	75%	71,8%
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans	65%	57%
IC 4 - Réussite en doctorat	56%	54,5%
IC 5– Insertion professionnelle	91%	90,5%
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	100%	100%
IC 7 – Développement de la formation continue	6 000K€ (C.A.) + 1 000 000 (heures stagiaires) + 1 500 (diplômes FC)	2 913K€ (C.A.)
IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	0%	
<b>PILOTAGE</b>		
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	25% (MCF) 50% (PR)	25% (MCF) 51,9% (PR)
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	23 500K€	22 280K€
IC 11 – Pilotage financier	98% (fonctionnement) 80 % (investissement)	99,2% (fonctionnement) 78,4 % (investissement)
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	Indices de maturité (6)	Indices de maturité (5)
IC 13 – Taux d'occupation des locaux	74%	72,80%
IC 14 – Evolution des surfaces immobilières	+ 1 095m <sup>2</sup>	162 760 m <sup>2</sup>

# INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE

	CIBLE 2021	Résultats contrat précédent (2012-2016)
<b>IS 1</b> - Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française	<b>1,1%</b>	<b>1,07%</b>
<b>IS 2</b> - Part du budget recherche issue des agences de moyens (crédits des contrats ANR, crédits des contrats européens...)	<b>8 000 000 €</b>	<b>10 602 846€</b>
<b>IS 3</b> – Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse	<b>95</b>	<b>89</b>
<b>IS 4</b> – Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit	<b>12%</b>	<b>11,7% sur 23 000</b>
<b>IS 5</b> – Nombre de projets financés par le FSDIE	<b>70</b>	<b>59</b>
<b>IS 6</b> – Taux d'exécution du FSDIE	<b>100%</b>	<b>96,07%</b>
<b>IS 7</b> – Nombre d'heures de formation du personnel	<b>13 000</b>	<b>11 500 en moyenne</b>
<b>IS 8</b> – Egalité réelle femme/homme	<b>MCF : 50%</b>	<b>MCF : 46,6%</b>
	<b>PR : 30%</b>	<b>PR : 21.9%</b>

# 5. Prospective et moyens

## POUR VOTE

### 5.1 Convention de financement restructuration des bâtiments A, B de l'IUT d'Angers

Le montant des travaux de restructuration interne des bâtiments A et B est de 1 850 000 euros financés avec la répartition suivante :

Les participations dans le CPER 2015-2020 :

- Région des Pays de la Loire : 680 000 euros
- Angers Loire Métropole : 1 000 000 euros

Et une participation hors CPER de 170 000 euros de l'Université d'Angers pour la restructuration interne des bâtiments A et B.

# 6. Ressources humaines

6.1 Rythmes : continuité de service - vote

6.2 Service des Pensions de l'Enseignement Supérieur (SPES) de l'académie de Nantes (pôle PETREL) - vote

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

- **Trois étapes :**
- **1 : Etat des lieux et objectifs : le pourquoi ?**
- **2 : Processus décisionnel : continuité de service ; allègement des rythmes pédagogiques**
- **Processus de concertation : avec le personnel ; avec les étudiants**
- **3 : Mise en œuvre des aménagements en matière d'organisations de travail et de temps de travail ; mise en œuvre des allègements relatifs aux rythmes pédagogiques**



## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

### DECLINAISON DES ETAPES

- **Etape 1** : synthèse de l'état des lieux ; réflexions sur les continuités de service ; réflexions sur les MCC
- Synthèse de l'état des lieux (voir document en ligne)
- Réflexions sur les continuités de service : séminaire du conseil de gouvernance
- Réflexions sur l'allègement des rythmes pédagogiques : vers une harmonisation des séquences de cours

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

- **Etape 2 : Processus décisionnel**
- **Validation par les instances**
- **Délibération CA du 6 juillet 2017 après avis du CT sur la continuité de service**
- **Mise en place d'un groupe de travail «continuité de service» : astreintes, sujétions, télétravail, missions nécessaires dans l'amplitude totale d'ouvertures...**
- **Décembre 2017 pour application janvier 2018 : instruction générale de la continuité de service à l'Université d'Angers (vote des instances = CT+CA)**
- **Groupe « rythmes pédagogiques » : travail sur l'allègement des MCC + concertation étudiante**

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

- **Etape 3 : concertation et mise en œuvre des modalités d'organisations du travail et des rythmes pédagogiques**
- **Allègement des MCC + PIA3**
- **Baromètre social (novembre 2017)**
- **Concertation par unités de travail en fonction des nécessités de service**
- **Utilisation d'outils différenciés permis par la réglementation en fonction des unités de travail et des personnels dans leur spécificité individuelle**

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

**Proposition pour une méthodologie de concertation du personnel - Comment associer le personnel à la réflexion et aux choix qui seront opérés ?**

- ❑ **Automne 2017 : Concertation avec les IRP**
  - une demi journée sous forme de séminaire à partir des données DPE + RH sur l'articulation vie professionnelle, vie extra-professionnelle
  - lancement du comité de pilotage « baromètre social »
- ❑ ***GT continuité de service + réflexion sur l'accueil***
- ❑ **Premier trimestre : concertation avec l'ensemble du personnel : baromètre social + suite aux résultats, ateliers**

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

**Proposition pour une méthodologie de concertation des étudiants - Comment associer les étudiants à la réflexion et aux choix qui seront opérés ?**

**Séminaire d'une demi-journée avec les représentants étudiants pour analyse des données DPE + SUAPS+ SCD**

## Point d'étape rythmes de travail (pour information)

**Lancement de l'expérimentation liée aux nouveaux dispositifs d'astreintes et de télétravail.**

- Lancement de la concertation sur la généralisation des nouvelles organisations
- Arbitrages sur les services nécessaires en support et soutien aux composantes et services communs et centraux pour assurer la continuité de service (sécurité des personnes et des biens, supports à la pédagogie et à la recherche)

**Dernier trimestre 2017 :**

- réunions GT « continuité de service » + services accueils
- adoption par les instances des nouveaux dispositifs : astreintes, sujétions, télétravail

## 6.1 Rythmes : continuité de service

### POUR VOTE

**Vote du CT du 27 juin 2017 : 1 pour, 4 contre et 5 abstentions**

Voir projet de délibération :

- Continuité annuelle : référence aux calendriers administratifs et calendriers pédagogiques + possibilité d'une semaine supplémentaire de cours (1 semaine pendant les vacances scolaires de printemps).
- Continuité hebdomadaire : Lundi matin au samedi 13h (regroupement en DEG + LLSH le samedi matin)
- Continuité journalière : 7H30-20H du lundi au vendredi ; samedi : 7h30-13H ; séquençage de cours par tranche d'1h20
- Déploiement : sur la base du volontariat dès la rentrée 2017-2018 ; en 2018-2019 dans les autres composantes

## 6.2 Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) (vote)

### 1-Rappel de la réforme

La réforme de la gestion des pensions actée par le décret n° 2010-981 du 26 août 2010 se traduit dans l'enseignement supérieur par la mise en place de pôles de gestion mutualisés des retraites de l'ensemble des agents fonctionnaires affectés dans l'enseignement supérieur, dénommés pôles PETREL (Portail des Éléments Transmis pour la Retraite de l'Etat en Ligne).

### 2-Création du Service des Pensions de l'Enseignement Supérieur (SPES) de l'académie de Nantes.

- Pilotage par l'Université de Nantes qui accueille le SPES
- 3 réunions de travail (12/1, 14/3 et 22/5/2017)
- Elaboration d'une convention, d'une annexe financière et d'une charte de fonctionnement.



## 6.2 Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) (vote)

### 3-La convention constitutive du SPES

#### - Création et missions du SPES

1. accueillir et informer des personnels (mise à disposition d'outils d'aide à la décision)
2. constituer les dossiers d'Estimation Indicative Globale (EIG) dans "Pension"
3. enregistrer les données liées à la retraite dans le logiciel "Pension", puis vérifier les informations accessibles dans le portail PETREL
4. instruire les demandes de pension et de constituer les dossiers de pension, de l'ensemble des personnels fonctionnaires affectés dans les établissements cosignataires
5. être le correspondant unique du Service de Retraites de l'Etat (SRE) en tant qu'interface entre le SRE et les services de gestion RH des établissements cosignataires
6. informer les gestionnaires RH des établissements sur la réglementation et son évolution en matière de pension pour permettre une information locale de 1er niveau aux personnels fonctionnaires des établissements cosignataires
7. participer à la mise en place et à la coordination du contrôle interne relatif à la qualité des données Retraites.

## 6.2 Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) (vote)

### 3-La convention constitutive du SPES

Elle précise également :

- les moyens humains et le fonctionnement du service
- la contribution financière de chacun des co-signataires
- la durée de la convention, les modalités de résiliation et de résolution des différends

## 6.2 Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) (vote)

### 4-L'annexe financière

- une contribution de chaque établissement proportionnelle à ses effectifs de fonctionnaires.
- un coût chargé (masse salariale équivalente à 2,8 ETP) et environné (prise en compte des frais de gestion, de fonctionnement et d'équipement).
- un coût annuel pour l'UA évalué à 39 220 € (équivalent à un ETP catégorie C, coût chargé mais pas environné).

## 6.2 Pôle mutualisé des retraites des établissements d'enseignement supérieur (PETREL) (vote)

### 5- La charte de fonctionnement

Elle précise :

- les missions du SPES et celles qui relèvent toujours de l'UA
- l'organisation du service et ses moyens humains et matériels
- la manière dont sont organisées ses activités
- les garanties vis-à-vis de la protection des données personnelles.

Des fiches de procédures complètent ces documents contractuels (procédure d'instruction des demandes de pensions, de dossier DEDP-EIG, d'affiliation rétroactive).

**Vote du CT du 27 juin 2017 : 6 pour et 3 contre**

# 7. Recherche

## 7.1 Primes au brevet et redevances - vote

# Décret n° 2005-1217

## Prime au brevet et prime d'intéressement

- **Prime au brevet**

- caractère forfaitaire de 3 000€
- versement en deux tranches
  - **phase 1** : 20% (600€) dans l'année qui suit la demande de dépôt de brevet
  - **phase 2** : solde (2400€) lors du transfert (licence-cession)

- **Prime d'intéressement**

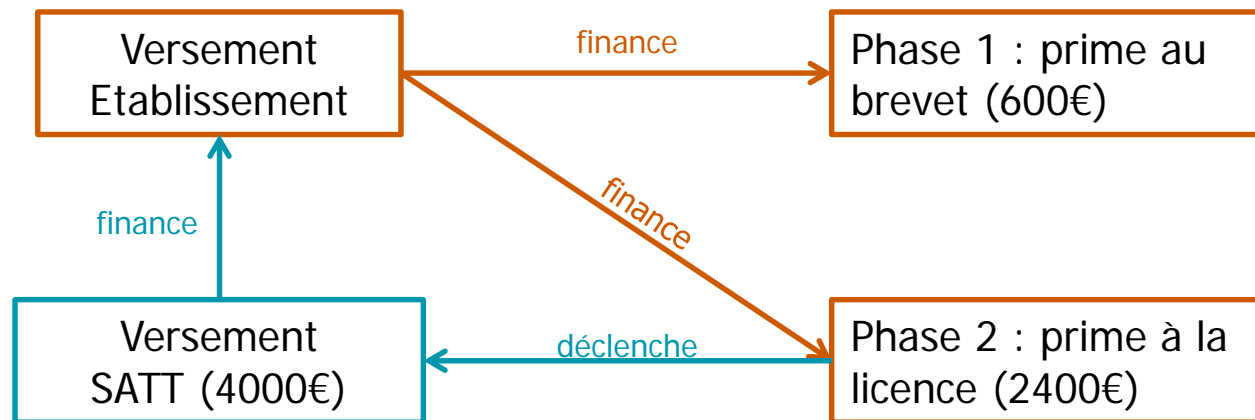
- **phase 3** : versement annuel correspondant à 50% des royalties perçues (après remboursement des frais de PI engagés par l'établissement)

# Décision SATT – Prime au brevet

A la signature d'un transfert (licence/cession), la SATT verse à l'établissement 4 000€.

Conditions :

- transfert réalisé : signature de licence / cession de brevet
- brevet sous mandat SATT
- montant financier prévisionnel du transfert >4 000€



# Mise en application

**Public éligible** : agent titulaire ou non titulaire inventeur en contrat avec l'établissement lors du dépôt de brevet

## **Critères d'attribution** :

- Répartition définie entre propriétaires du brevet – document de référence : accord de copropriété
- Répartition définie entre inventeurs – document de référence : déclaration d'invention
- Date de dépôt de brevet postérieure au 01/01/13 – document de référence : récépissé de dépôt de brevet (rétroactivité selon décision CRV)
- Transfert réalisé – document de référence: contrat de licence ou de cession (phase 2)
- Montant minimum : 50 euros (selon décision CRV) après proratisation des participations (propriétaires et inventeurs)
- Montant maximum : phase 1 = 600€ | phase 2 = 2 400€ | phase 3 = 50% du montant des royalties perçues (soumis à plafond).



# Calendrier proposé

2 campagnes de versement s'avèrent nécessaires:

- respect du décret 2005-1217 (versement de la prime au brevet dans la première année qui suit le dépôt)



# Validation de principe en CA

## Première délibération

### Phase 1

- Versement de 600€
- Liste des documents
- 2 sessions par an

### Phase 2

- Versement de 2400€
- Liste des documents
- 2 sessions par an

## Deuxième délibération

### Phase 3

- Versement 50% des royalties perçues après remboursement des frais de PI
- Liste des documents
- Au fil de l'eau
- Définition des frais de PI (frais annexes)

# Pour aller plus loin ...

Anticiper des cas exceptionnels :

- Comment intéresser des personnes extérieures à la fonction publique ?
- Comment intéresser des ayants-droit ?

⇒ procédure en cours de réflexion

⇒ la question sera posée au réseau Curie

# 7. Recherche

## POUR VOTE

### 7.2 Demandes de financement FEDER :

- projet PACINP
- projet CISPEO Immob
- projet RFI LUMOMAT
- projet animalerie IRIS 2 / SCAHU

# 8. Enseignement et vie étudiante

**POUR VOTE**

Adoptées en CFVU du 3 juillet 2017 avec 18 voix pour et 3 abstentions

## 8.1 Conventions

- Convention avec l'Université de Torun et l'Université de Macerata
- Convention avec l'Université de Salamanque
- Convention avec l'Université de Kiev
- Convention avec l'Université de Canton
- Convention avec le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC)
- Convention avec L'Académie Supérieure de Théâtre d'Angers (ASTA)
- Convention avec la MCCI BUSINESS SCHOOL Ile Maurice
- Convention avec l'Université de SUN YAT SEN
- Convention avec le Lycée d'enseignement agricole privé Saint -Cyran
- Convention avec le théâtre école d'Aquitaine d'Agen
- Convention avec MITD (Mauritius Institute of Training and Development )

# 8. Enseignement et vie étudiante

**POUR VOTE**

Adopté en CFVU du 3 juillet 2017 avec 18 voix pour et 3 abstentions

## 8.2 DU Sciences criminelles

L'objectif du diplôme consiste à apporter à l'ensemble des professionnels susceptibles d'exercer leur activité en matière pénale, ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'exercice de ces professions, une connaissance du phénomène criminel historique, juridique, psychiatrique, psychologique, médical et scientifique, dans le but de mieux définir et comprendre ce phénomène, ainsi que les réponses que lui apporte le corps social.

# 8. Enseignement et vie étudiante

**POUR VOTE**

Adopté en CFVU du 3 juillet 2017 avec 18 voix pour et 3 abstentions

## 8.3 DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique

modifications et renouvellement :

- Adaptation du programme d'enseignement pour harmoniser les DIU de Tabacologie au niveau national, en relation avec la Société Francophone de Tabacologie
- Répartition des sites d'enseignement en alternance
- Augmentation de la durée de terrain de stage pratique
- Modification des conditions de validation du DIU : soutenance orale par poster discussion
- Harmonisation des tarifs

# 9. Décisions prises par délégation du CA au Président

## POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)